L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 MAI 1890.

PETITES ANNONCES.

DES personnes ayant des meubles supérieurs en bois de chêne sculpté et désirant s'en défaire peuvent s'adresser au P. O. box No [illegible] de cette ville. 23 mai—

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 208 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

PROPRIÉTÉ No 267 rue St-Philippe. S. Bisssini, 291 Dumaine. 21 mai—7f

BUVETTE, (bar-room) Second district, bon emplacement; raisons satisfaisantes pour vendre. S'adresser à Alp. Walz, 26 Conti. 21 mai—2f.

50 PONIES du Texas, 14 à 15 mains, domptés et non domptés, au Mechanics' & Traders Exchange, coin Washington et Baronne. mai 17—1 sem

UNE machine à vapeur portative avec bouilloire, de la force de 15 chevaux, montée sur roues, presque neuve, n'ayant servi que 15 jours; une pompe à rotation de Heald, Sisco & Co, ayant une décharge de 8 pouces, avec coudes et longueurs de tuyaux extra. G. A. Lanaux, 71 et 73 rue Decatur. 14 mai—2 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alexander Augustus Price.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,123—Division A.—Attendu que Elias Alexander Williams a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Augustus Price, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mai—22 27 31

Succession de Mme Kalenner M. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,427—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Lionel C. Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 25 30

Succession de Boniface.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,944—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 mai—15 20 24

Succession de John Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,011—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Pauline Wagner, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 mai—15 20 24

Succession de Frank D. Coffroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,190—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank D. Coffroth, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mai—17 21 25

Succession de Mme Rosalie Leitch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 28,555, — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Leitch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 mai—16 21 25

Succession de William Muhl.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,139.—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Muhl, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 mai—13 18 22

Succession de Zachary Taylor Heap

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,431—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McG. Heap, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mai—17 21 25

Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestant Brustié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,985.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Elizabeth Brustié, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 mai—17 21 25

Succession de Geo. W. Bairnsfather

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,526—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Mary Jane Bairnsfather, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 mai—18 23 27

Succession de Frank Villegas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,579.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Joséphine Villegas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mai—14 18 23

Succession de Henry Joseph Hattier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,241—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Henry Joseph Hattier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 mai—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dermitzer & Verster vs leurs Créanciers—No 30,254—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de Dermitzer & Verster composée de Charles Dermitzer et Arnold Verster, soit convoquée et tenue pardevant A. B. Philips, Esq., notaire, en son bureau Morris Building, en cette ville, le SAMEDI, 6ème jour de septembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires, pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que P. A. Ducros, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 21 mai 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—22—juin 7 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,266—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers demandée dans cette affaire soit convoquée et tenue par-devant Ferdinand Kischner, notaire, le samedi 31me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers fixent les termes et conditions de la vente des biens sur la rue Robertson appartenant au prêt-à l'insolvable et maintenant réclamé par les créanciers, et fixer par eux comme il est demandé par le syndic.
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1890.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 avril—27—mai 15 31

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS

DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE SEMESTRIEL,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 17 JUIN 1890.

GROS LOT: $600,000

100,000 Billets à $40; Demi-Billet, $20; Quart de Billet, $10; Huitième de Billet, $5; Vingtième de Billet, $2; Quarantième de Billet, $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000, ...	200,000
1 Lot de...	100,000, ...	100,000
1 Lot de...	50,000, ...	50,000
2 Lots de...	20,000, ...	40,000
5 Lots de...	10,000, ...	50,000
10 Lots de...	5,000, ...	50,000
25 Lots de...	2,000, ...	50,000
100 Lots de...	800	80,000
200 Lots de...	600, ...	120,000
500 Lots de...	400, ...	200,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit......		$100,000
100 Lots de...$800,		80,000
100 Lots de...$400,		40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......		$199,800
999 Lots de $200,		199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Pauline Hilmann vs M. A. Boniel, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,645—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 3 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts ou propriété de M. A. Boniel dans l'affaire de Mesee A. Boniel contre Henry Bleck No 29,816, Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division D.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai 22,27,31—juin 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
William Wood vs Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,055 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le sixième district municipal de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues St-Charles et Peters et les rues Octavie et Jennet, mesurant cent quatre-vingt cinq pieds de face à la rue Octavie, sur cent vingt pieds de face à la rue Jennet; étant la même propriété acquise de Philip Bouron par Mme Corinne Lawrence Catlett épouse de Paul J. Christian, d'après acte passé pardevant E. Bouny, notaire, daté du 28 décembre 1882, livre 116, folio 669, bureau des transferts.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée du Troisième District.
A. M. et A. J. Benedic vs Joseph Malmoury.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,956 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine (ci-devant Grands-Hommes), Marigny, Mandeville et Bourgogne (ci-devant Craps), désigné par le No 178 sur un plan du faubourg Marigny, mesurant, au pied français, cinquante-un pieds de façade rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi un petit morceau de terre contigu à une partie du terrain ci-dessus décrit, à l'arrière, mesurant, mesure américaine, vingt pieds de largeur sur environ huit de profondeur.

Propriété acquise le 29 mars 1886; titres inscrits à la page 819 du registre 122 C. O.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 mai—19 26—2 9 16 21 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
E. S. Whitaker vs J. J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,058—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 27 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain dans le Premier District, borné par les rues Remparts, Dryades, Perdido et Poydras, mesurant, au pieds français, 30 pieds de façade rue des Remparts, sur 89 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié la plus proche de la rue Perdido, du terrain No 4, acquise par Mme Mathilde Martin, épouse de John Joseph O'Connor, ici autorisée par son époux, d'Augusta Marchal, par acte passé pardevant André Hero, jr., notaire, le 18 octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 avril—25—mai 2, 9, 16, 23, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.
Vve B. Tudury vs. Mme Vve J. P. Bonède, administratrice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2[illegible],880—En vertu d'un writ de saisi et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Amour et Bons Enfants, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan fait par A. Castaing le 18 novembre 1852, déposé à l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville; les dits lots mesurent, à la mesure américaine, comme suit: Le lot No 4 trente-et-un pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur quatre vingt seize pieds de profondeur. Le lot No 5 trente et un pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec les bâtisses, etc., etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le même District et le même îlet que les lots décrits plus haut, désigné par le No 6 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant au pied américain trente-et-un pieds, six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc., etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif du local connu comme le No 404 rue Dryades.
William T. Richards vs les héritiers de Justina Bode, épouse décédée de Louis Wasmuth et veuve par son premier mariage de John Adam Reid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,786—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant seize pieds de façade rue Dryades, sur environ quatre vingt-seize de profondeur, et étant la partie la plus rapprochée de la rue Melpomène de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante-cinq pieds de façade sur la dite rue Dryades, sur la susdite profondeur d'environ quatre vingt seize pieds; et laquelle dite plus grande portion de terre forme un des deux terrains primitifs Nos 1 et 2 dans le carré No Un, d'après un plan de A. S. Philips, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain ou portion de terre ci-dessus décrit (portant le No 404 de la rue Dryades) et tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en faisant partie en quelque sorte.

Acquis par Mme feue Justina Wasmuth, par achat, de la succession de John Irwin, par acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 mai 1882. (C. O. Bk 117 fol. 938).
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Wilbur, Miller & Wilbur vs. Emile D. Aren—No 28,166.
Max Feist vs. le Même—No 28,165.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terme non échu du bail pour le lot et les améliorations qui s'y trouvent, situées au coin nord-est des rues Canal et Bassin, dans le Deuxième District de cette ville, étant le No 227 rue du Canal, le dit bail énumérant un loyer de $60 par mois, payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1890.

Et en cas que le dit bail ne serait pas vendu, je vendrai alors le droit d'occupation du dit local du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1890.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 16 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriétés améliorées formant le coin des rues Cadis et Constance, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Laurel et Valence.
Jos. A. Dare vs Henry Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,885—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet No 176 borné par les rues Valence, Constance, Cadis et Laurel et désignés comme les terrains Nos 19 et 20 sur un plan de John F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1882, les dits terrains se touchent et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 19 forme l'angle des rues Cadis et Constance. Etant la même propriété acquise par le défendeur, par achat du moulin à coton Lane, par acte pardevant André Hero, notaire, le 9 mai 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—juin 3 7

AVIS.

On trouvera tous les jours l'[illegible] table de journaux du Cosmopolitan [illegible] Dupuy, coin Decatur et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Moulins à Café. Moulins à Café.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, JEUDI, 22 mai, 1890, à midi, au magasin No 86 rue Magasin—
675 caisses de moulins à café de diverses marques et diverses grandeurs.
Conditions—Comptant.
21 mai—2f.

Savon, sauces pour salades, grums, beurriers encerclés de fer-blanc, cidre, macaroni, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, JEUDI, 22 de ce mois, à midi, au magasin 86 rue Magasin.
Conditions—Comptant.
21 mai—2f

Succession de James F. Muse.

No 30,071—Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu, par ordre de l'hon juge F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, VENDREDI, 30 mai 1890, à 10 1/2 heures du matin, à la demeure, 273 rue Constance, entre St-André et Ste-Marie, premier district de cette ville:
UN LOT DE MEUBLES DE MENAGE.
Conditions—Comptant.
20 mai 20 29 30

PAR JAS P. GUINAULT.

La grande propriété "Charbonnet", formant l'encoignure des rues Prieur et Columbus. Vente positive. Mesurant 96x131.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 31 mai 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles—

Les édifices se composent d'une jolie maison de résidence retirée de la rue et dépendances.
Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt et toutes les clauses pénales d'usage et assumera la taxe de 1890. Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire.
18 mai—18 24 31

PAR B. ONORATO & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables et de valeur

Dans le Deuxième District, rue Miro, entre Ste-Anne et Orléans.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaide Rahders, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 2,196, et de la Succession de John H. Rahders, No 28,786, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO & CO.—B. Onorato, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Ste-Anne et Orléans, désigné par la lettre A mesurant 126 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne et 126 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Tonti. Ensemble avec une maison en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la rue et contenant 8 chambres, galeries sur le devant et sur les côtés deux citernes, hangars, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison de titre.
Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs.
24—avril 24 26—mai 3 10 17 24 inc

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 97 rue Bienville—JEUDI, 19 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté du 13 mai 1890, pour le compte de la succession de Louis Edmond Faurès, No 29,841 du dossier, il sera vendu.

Le cinquième indivis des morceaux de terre tous situés dans la paroisse St-Jean Baptiste, Louisiane, décrits comme suit:
1° Le 1/4 N. E. de la sec. 19, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi, contenant 160 16/100 acres. 2° Le 1/4 S. E. de la sec. 19, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 2/100 acres. 3° Le 1/2 O. de la 1/2 E. de la sec. 30, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 acres. 4° Le 1/2 O. de la 1/2 E. de la sec. 31, T. No 10, R. No 7 Est du fleuve Mississippi contenant 160 acres.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 mai—20 24 31—juin 7 14 19

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Schuyler B. Steers.
No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la résidence No 220 rue Première, coin Coliséе.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, il sera vendu à l'encan—

Les deux tiers indivis d'actions, titres et intérêts d'un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, connu anciennement comme ville de Lafayette et en partie dans le Faubourg Livaudais et dans l'îlet borné par les rues Coliséе, anciennement Plaquemine, Chestnut, Première et Deuxième qui est désigné comme le terrain numéro quatre vingt-neuf, sur un plan original du dit Faubourg Livaudais. La dite portion de terre est désignée par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. B. Marks, notaire, en cette ville, le 26 février 1841 et mesurant au pied américain 127 pieds 9 pouces de face à la rue Première sur 250 pieds de profondeur sur la rue Coliséе, anciennement Plaquemine, entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Deuxième sur une façade de 127 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en une confortable résidence en bois avec deux étages et mansarde, grand corridor, vaste salon, salle à manger et à peu près six chambres confortables, chambre à bain, cuisine, etc. Le terrain est très vaste; plate-bande magnifique, plantée de jolis arbrisseaux, de grands chênes; le voisinage aristocratique, attrayant et près du chemin urbain, écoles, églises, etc.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
29 avril—29 mai 3 10 17 24 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring

Bien améliorée et cultivée, Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 12 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° La propriété Sulphur Spring, située à à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne, étant une partie de la Section 37 Township 6, Sud du Range 11 Est, ayant à peu près 388 47/100 acres, borné au Nord à l'Est par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry. Ces terres sont toutes entourées et en partie cultivées en cannes à sucre, mais et avoine, ayant à peu près 25 acres en plant de cannes et quelques souches. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange écurie, hangar à fourrages, cabanes pour travailleurs, etc.; face au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et [illegible] centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est entourée d'une jolie et grande fondation en brique convenable pour une grande bâtisse. Ces jolies sources sont renommées dans tous le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° Le morceau Grazing touchant au terrain ci-dessus et face sur A. à l'ouest du chemin Lee Ferry, ayant à peu près 322 53/100 acres et presque tout défriché et entouré, traversé par le [Mile et North Branches] sur ce terrain il y a un grand puits ou source minérale. Le terrain forme une partie de la section 37, Township 6, South Range 11 East, ayant à peu près 340 acres de terre presque tout en bois pour construction, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et est traversé par deux chemins Covington et le Mile Branche.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, ou un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication, jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumant le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1890 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
18 mai—18 24 31—juin 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit

—DE—

Cinq ilets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts; **Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,**

Les usines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur

l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pochelu, Veuve de Dominique Pochelu.

No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 21 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans la susdite affaire, le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de très grande valeur, ci après décrite savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 9 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 112 pi de profondeur. Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage désignée par le No 287 de la rue Howard.

2° Le carré d'ilet No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et le canal Poydras. Le dit carré est subdivisé en 14 terrains qui mesurent ensemble 233 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Salcedo; 203 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur le canal Poydras; 206 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.

3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez, et mesurant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopez, de 319 pieds 8 pouces et 6 lignes; 20 pieds 2 pouces et 3 lignes de façade rue du Canal, au coin de la rue Lopez, 299 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet, et 108 pieds de façade rue Salcedo, coin Gasquet.

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet No 405, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste-Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 346 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Frerét, désignés comme les terrains Nos de 6 à 9 inclusivement, se touchant tous et mesurant, chacun, 27 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade rue Jackson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Propriété du Sixième District.

6° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 103 borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 32 pieds, 1 pouce et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas; 32 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No 10 formant l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas et a une profondeur et une façade sur cette dernière rue de 120 pieds, 1 pouce; et sur la limite du terrain No 9, il a une profondeur de 111 pieds, 5 pouces et 7 lignes, et le terrain No 9 a une profondeur sur la limite du terrain No 8, de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont bien situés pour les affaires ayant l'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Ferry à vapeur qui traverse le fleuve devant la rue Jefferson.

7° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 105, borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Aline et Annunciation, désignés par les Nos 60 et 61, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 2 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

Ces beaux et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de glace et de la Louisiane et dans une très enviable pour y bâtir.

8° Six terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 106 borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Aline et Foucher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 11, 14 et 15.

Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière. Le No 4 touche au No 3 et mesure 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière. Les Nos 2 à une profondeur du côté du terrain No 1 de 125 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 3 a une profondeur du côté du No 4 de 109 pieds 7 pouces et 4 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 5 pouces et 6 lignes. Ces 3 terrains sont immédiatement en face des "Louisiana Ice Works".

Le terrain No 11 mesure 31 pieds. 6 pouces de façade rue Aline, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds, 3 pouces de façade rue Annunciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9° Huit terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 107 borné par les rues Annunciation, Laurel, Delachaise et Aline, désignés par les Nos de 3 à 7, et 9, 10 et 19. Les terrains de 3 à 7 se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 3 à 7, chacun, 30 pieds de façade rue Annunciation, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains 9 et 10, chacun, 30 pieds de façade rue Aline sur 118 pieds de profondeur;

Le terrain 19 mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Delachaise, 30 pieds de largeur à l'arrière sur 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Annunciation, et 118 pieds 6 lignes du côté du terrain 18.

10° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré No 156, borné par les rues Annunciation, Laurel, Aline et Foucher, désignés par les Nos 3 et 4, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 8 pouces de façade rue Annunciation, 115 pieds de profondeur.

11° Seize terrains dans le Sixième District de cette ville formant tout le carré d'ilet No 92, borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les terrains Nos de 1 à 7 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le terrain No 8 mesure 29 pieds, 8 pouces 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, formant le coin des dites rues. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Water; 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, et forme le coin des dites rues; et 98 pieds, 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 10. Les terrains Nos de 10 à 16 mesurent, chacun, 30 pieds et 4 lignes de façade rue Water; 30 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes:

Le terrain No 10 a 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 11; 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain No 12. Le terrain No 12 a 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain No 13. Le terrain No 13 a 92 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 14. Le terrain No 14 a 91 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la limite du terrain No 15. Le terrain No 15 a 90 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 16; et le terrain No 16 a 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Peniston, et forme l'angle des rues Water et Peniston. Le dit carré ayant une étendue totale de 240 pieds 5 lignes rue Water; 239 pieds 8 pouces et 6 lignes rue Tchoupitoulas; 185 pieds rue Général Taylor, et 173 pieds 9 pouces et 5 lignes rue Peniston.

Ce bel îlet fait juste face aux usines de la Independent Cotton Oil Company et est juste au dessous des Riverside Mills.

12° Les six terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet No 180, borné par les rues Annunciation, Tchoupitoulas, Octavie et Joseph, désignés par les Nos de 13 à 18 inclusivement. Le terrain No 13 mesure 30 pieds de façade rue Octavie sur 139 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos de 14 à 18 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Annonciation sur 121 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 14 forme l'angle des rues Annonciation et Octavie.

13° Cinq grands terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 207 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Colisée et Perrier, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14; ils sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit:

Les terrains Nos 1 2 et 3 mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces de façade avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Peters et de la rue Coliséе. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent, chacun, 35 pieds de façade rue Coliséе, sur 100 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Quatorze terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'ilet No 116 borné par l'Avenue Henri Clay et les rues Henri Delord et Bloomingdale—le dit carré mesure 300 pieds de façade Avenue Henri Clay; 300 pieds, 2 pouces rue Bloomingdale; 176 pieds, 1 pouce et 2 lignes rue Henri; et 161 pieds, 7 pouces et 2 lignes rue Delord.

15° Vingt-cinq terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'ilet No 26 à Greenville, borné par les rues Broadway Pine, Wandorf et Bord. Le dit terrain mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Pine, et 249 pieds de façade sur chacune des rues Wandorf et Bord.

16° Vingt terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'ilet No 45 à Greenville, bornés par les rues Broadway, Chestnut, Gayoso et Canada; le dit carré mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut; 240 pieds de façade sur chacune des rues Gayoso et Canada.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant; le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la souscription des billets jusqu'à leur maturité; et, s'ils ne sont pas payés dès lors 8 pour cent par an jusqu'à leur paiement final. Ces billets seront garantis par hypothèque spéciale, lien du vendeur, et porteront la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et que toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes sur les propriétés décrites pour l'année 1890. Les acquéreurs en sus de leurs enchères et toutes les taxes sur les propriétés ci-dessus décrites pour l'année 1890. Ils feront un dépôt de 10 pour cent du prix de leurs adjudications au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, 162 rue de la Commune.
20 avril—20—mai 3 10 17 24 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Elégante résidence avec de beaux terrains, coin Sud-Ouest des rues Prytanée et Troisième,

Faisant face aux résidences de MM. McStea, Parker, Behan et Brunswig.

A l'encan. A crédit.

Succession de Rodolphe Woeste.

Nos 29,945 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Prytanée, l'avenue St-Charles et les rues Troisième et Quatrième, désigné comme l'îlet No 105 sur un plan dressé par B. Buisson en date du 5 mars 1852, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 84 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Prytanée sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Troisième (formant l'encoignure), mesure anglaise.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le même îlet que le lot ci-dessus désigné, mesurant 42 pieds, plus ou moins, à la rue Prytanée, entre Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds et attenant au lot ci-dessus.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet mesurant 29 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur et attenant en arrière des lots ci-dessus mentionnés; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en cottage "Elisabeth" à deux étages à distance de la rue et des limites de terrain, ayant un grillage en fer sur la devanture, un joli jardin, pelouse ombragée par des magnolias et des chênes, pavé Schillinger. La maison a un grand corridor central, de vastes salons à arche, richement peints à fresques, boudoir, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine et offices, 7 chambres à coucher, chambre à bain cabinets d'aisance, etc. Une bâtisse attenante à du logement pour des domestiques; plus loin sont écurie, remise, serres-chaudes, etc.; le tout est en parfait état et forme l'ensemble d'une charmante demeure dans un fort agréable quartier.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente; les paiements à termes portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les billets seront garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue incluant la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les polices d'assurance sur la propriété devront être transférées et toutes les autres clauses de sécurité usuelles dans les billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de la dite propriété de cette année 1890, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire, 3 1/2 rue Carondelet.
3 mai— 3 5 10 17 24 31—juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété cottagère à l'encan, No 84 rue Polymnie, entre Carondelet et Baronne, et No 426 rue St-André.

Succession de Michael L. O'Connell.

No 29,982.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.— Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 juin 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 14 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Cette résidence, cottage de choix, No 84 rue Polymnie, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Polymnie, Chemin Félicité, Carondelet et Baronne. Le terrain est composé de deux lots, désignés comme Nos 7 et 8, se touchant et mesurant ensemble 54 pieds 4 pouces de face à la rue Polymnie, 54 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Chemin Félicité, 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet et 106 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Baronne.

Ensemble avec et comprenant un morceau de terre désigné par la lettre K formant toute la façade du dit carré rue Félicité et mesurant 293 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et 1 pied 2 pouces et 1 ligne de façade rue Carondelet. Cette propriété constitue une attrayante et confortable demeure dans un très agréable quartier contigu et avoisinant les maisons de résidence de MM. Gonzales, Schwartz et Kauser.

2° Ce cottage, double, en bois, Nos 426 et 426 1/2 rue St-André, dans le Quatrième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St André, Dryades Joséphine et Lacret. Le terrain est désigné par le No 6 et mesure 32 pieds de façade rue St-André sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme l'angle des rues Dryades et Joséphine; quartier bien bâti, les chars de la rue Dryades passent devant la propriété.

Conditions—Comptant: les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes sur les dites propriétés pour cette année, 1890 et déposer 10 pour cent du prix de leurs enchères au moment de la vente.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John G. Eustis, notaire.
17 mai—17 24 31—7 14 21 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles rue Général Taylor,

Entre les rues Camp et Magazine.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 avril 1890, et dans la succession de F. Aitkens, No 13,286 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Général Taylor, Camp, Magazine et Peniston, désignés comme les terrains Nos 8 et 9 et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade rue Général Taylor, sur 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent deux cottages Nos 113 et 113 1/2 rue Général Taylor, étant un cottage double d'un étage à distance de la rue, ayant une galerie sur la devanture 4 chambres de chaque côté, cour pavée et est loué $12 de chaque côté. No 115 rue Général Taylor. Un cottage à un étage élevé de terre, ayant une galerie, couloir, corridor, 7 chambres, cour pavée, etc., et est loué $15.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses ordinaires de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de 1890 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. Bendernagel, notaire.
23 avril—23—3 10 17 24 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Capitalistes!

Placement rémunératif dans le centre de la ville.

Magasin rapportant un bon revenu, rue Magazine, et une élégante résidence, rue St-Charles.

Henry Hyman et als., vs Stella M. Hyman tutrice et als.

No 29,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus décrite par l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir—

Le magasin situé No 36 rue Magazine

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Natchez, désigné comme lot No 3, mesurant, au pied américain, 23 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 59 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 2, 59 pieds 5 1/2 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 22 pieds 9 3/4 pouces de largeur dans le fond et face au Passage Arcade, lequel Passage est en commun avec tous les autres lots qui en font face.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, No 36 rue Magazine, connu comme le "Bon-Ton Saloon" et touchant à l'Hôtel Vonderbank; est assujetti à un bail de $1600 par an jusqu'au 31 octobre 1894.

Magasin No 88 rue Magazine.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Poydras et Lafayette désigné comme lot No 1 et mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces dans le fond et face à la rue Foucher sur une profondeur de 147 pieds 5 pouces et 2 lignes au travers du dit lot sur un côté vers la rue Poydras, 148 pieds 10 pouces de profondeur sur le côté du lot No 2.

Les améliorations consistent d'un magasin en briques à quatre étages connu comme le No 88 de la rue Magazine, dans le centre des groceries et des magasins de produits de l'Ouest, occupé par MM. Pinkard Brothers et vendu sujet à un bail de $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1891.

Résidence No 186 rue St-Charles.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Mary ou Church, Girod et Julie, désigné comme le lot No 5, et mesurant, au pied américain, 26 pieds de face à la rue St-Charles, et, s'étendant au travers de l'îlet sur une profondeur de 149 pieds 3 pouces et 3 lignes, il a une même façade de 26 pieds à la rue Church. Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence, bâtisse moderne à trois étages, façade en briques pressées et un vérandah en fer. La résidence, elle et bâtisses dans le fond contiennent une grande quantité de chambres, et les appartements ont été disposés pour le confort d'une grande famille; salle très convenable pour fêtes ou concerts; le tout constitue une résidence de premier ordre.

Conditions—Un tiers comptant, le reste payable à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, les billets subdivisés en coupons et seront garantis par hypothèques spéciales et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses pénales de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et toutes clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes sur les dites propriétés pour l'année 1890, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de la vente. L'intérêt des héritiers majeurs dans la dite propriété étant les quatre cinquièmes de celle-ci, les acheteurs ont le privilège à leur propre option de payer un tiers ou plus comptant jusqu'à l'extinction du dit intérêt.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
Sami—3 10 17 24 31—7 juin.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

BAIL

Meubles de chambres à coucher, Comptes courants

—ET—

Le contenu du salon de liqueurs,

A l'angle des rues Canal et Chartres.

EMILE BAUMANN

—vs—

SES CRÉANCIERS.

No 26,183—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à 10 h. A. M. précises, il sera vendu à l'enchère publique, à l'angle des rues Chartres et Canal, en vertu d'un décret de l'Honorable Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 mai 1890, dans la susdite affaire:

Tout l'actif cédé par l'insolvable se composant du contenu et de l'installation du salon de liqueurs au coin des rues Canal et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, tels que comptoir, miroirs, tables, chaises, écran, store, carafes, bouteilles, verres, pots, cuillères, ornements, améliorations, liqueurs, etc.

—Aussi—

Le contenu de trois chambres à coucher au troisième étage, faisant partie de la buvette, chacune des chambres ayant lit, matelas, lavabos, miroirs, nattes, etc.

—Encore—

Un lot de comptes courants accusés sur une liste enregistrée en cour et une copie de laquelle peut être consultée au bureau des encanteurs.

Enfin, le bail de l'immeuble qui expire le 30 septembre 1891 au taux de quatre mille dollars ($4,000) par an.

Conditions—Comptant pour le contenu de la buvette, les meubles des chambres et les comptes courants; pour le bail, l'acquéreur assumera le paiement du loyer, payant mensuellement, d'avance, trois cent trente-trois piastres et trente trois sous ($333.33) à partir du 1er juin 1890 jusqu'à l'expiration du bail; tout en sus de l'acceptation du loyer, comptant.
20 mai—20 24 28 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages double et simple, face à la rue Esplanade.

Succession de Charles Henry Mabad.

No 28,416.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurant chacun, au pied français, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises ayant six chambres, bâtisse avec mansarde dans le fond; sur l'autre lot, une bâtisse à un étage avec deux grandes salles à manger dans le fond, écurie, etc. connue par le No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des parties les plus attrayantes de cette belle Avenue, et près des résidences de MM. Cassard Chambres, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets en son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en forcer le paiement des dits billets; assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police aux porteurs des billets; les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1890 et devra faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.
Les actes de ventes pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 avril—22 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 544 rue Dauphine.

Succession de James Carrigan.

No 29,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 mai 1890, il sera vendu à l'encan:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Casacalvo ou Royale, Espagne et Poëte, désigné comme le terrain No 20 sur un plan de Joseph Pilié, le 3 mai 1844, déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied français, 31 pieds de façade rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, à un étage, avec grande allée latérale et cuisine à l'arrière. Aussi une cour entière séparée, le tout portant le No 544 rue Dauphine.

Conditions—Comptant: l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. G. Andry, notaire.
7 mai—7 17 24 31—juin 7.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur non amélioré,

SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE, A environ un demi-mille de la rue du Canal et touchant au Oakland Park.

Succession d'Adolph Zenneck

No 21,872—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 12 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, contenant 14 72/100 acres, plus ou moins, borné au nord par le Chemin de la Métairie, au sud par le New North Line, à l'est par le Oakland Park et à l'ouest par les terres de la succession de A. Zenneck, plus pleinement décrit sur le plan dressé par P. N. Judice, voyer, daté du 12 août 1882, et déposé au bureau de M. Carlisle, anciennement notaire. Sa proximité de la ville rend cette propriété convenable pour un jardin potager ou une laiterie, ou une résidence de campagne, à l'option de l'acquéreur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an. 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1890. Au moment de l'adjudication un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 11 17 24 31 juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence en bois et Cinq Terrains de choix,

COIN DES RUES MARENGO ET DRYADES.

Succession de Wm. H. Rauernheim.

No 29,452—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 avril 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage de résidence en bois et cinq lots de terre coin des rues Marengo et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Remparts et Constantinople, mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et de façade rue Dryades.

Le cottage contient 4 chambres, citerne, etc.

Conditions—1/3 ou plus comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an; ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devant payer les taxes de 1890, et faire un dépôt de 10 pour cent.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Brennan.

No 29,831.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1890, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Thalie et St-Thomas, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, la mesure du dit lot commence à une distance de 90 pieds français du coin de la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 3 chambres, citerne, connu par le No municipal 3-7 rue Tchoupitoulas.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 au-dessus du prix de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 10 17 24 31—7 juin

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunérative et centrale dans le deuxième district,

No 137 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine,

En face du nouveau magasin de D. H. Holmes.

Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.

Succession de Joséphine Julie Roy, femme décédée d'Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mai 1890, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, conformément à un acte d'acquéreur de feue Joséphine Julie Roy de John S. Mills, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 3 janvier 1866, 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur entre lignes parallèles, de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, et conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 24 octobre 1868. Le dit lot est désigné par la lettre "C" et mesure, au pied plus, 22 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant cinq chambres et corridor sur chaque étage; une bâtisse à deux étages attenante à la résidence ci-dessus mentionnée, ayant quatre chambres; lieux d'aisances, cuves, waterworks, un balcon face à la rue, etc., connu par le numéro municipal 137 rue Douane, louées à raison de $50 par mois sans bail.

—AUSSI—

Deux actions du fond capital du New Orleans Insurance Association.

Conditions—Pour les deux actions comptant à l'adjudication et pour la propriété une moitié comptant ou plus et le reste à un et deux ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue; ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties, et non aliénando; le transfert de la police d'assurance qui doit être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour couvrir le montant des billets de vendeur au porteur avec intérêt et frais, 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt en cas de procès pour recouvrir le paiement; la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires du capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1890, aussi la stipulation qu'en cas d'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix convenu dans les quinze jours après la date de l'adjudication, il sera considéré en défaut sans autre formalité, et l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 11 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double corps de logis No 186 rue St-Philippe entre les rues Marais et Tremé.

John Achille Betat et als vs les enfants mineurs de feu Pierre Charles Betat.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 29,850.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 avril 1890 et signé le 1er mai 1890 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Marais et Tremé, actuellement Liberté, mesurant en mesure française 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et laquelle portion de terre est désignée par le No 6 de l'îlet No 0, d'après un plan de Jos. Pilié voyer, daté le 8 août 1822, déposé au bureau de Michel de Armas, ex-notaire public en cette ville, daté le 15 mars 1822, et aussi désigné par le No 5 d'après un plan de F. N. Tourné daté le 14 février 1857, déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire public en cette ville, annexé au No 34 du livre de plans marqué "L", la propriété décrite ci-dessus étant mesurée du côté vers la rue Marais, par l'autre portion du dit lot No 5, et sur le côté vers la rue Tremé, par la propriété actuelle et ou autrefois appartenant anciennement à Mlle Hélène Dubreuil.

Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine à un étage dans le fond avec quatre chambres, citerne, hydant, lieux d'aisances, cour briquetée, etc., connu par le No municipal 186 rue St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication, l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garanties usuelles, le paiement à crédit devant être effectué par billets spéciaux à la convenance des parties intéressées, et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1890.
Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Smai—3 10 17 24 31 juin 7

Propriété améliorée de choix dans le 1er district près du marché Poydras.

No 301 rue Girod entre Franklin et Liberté.

Résidence à deux étages et à deux corps de logis, coin Gasquet et Galvez.

Résidence à deux étages et deux corps de logis, occupée comme grocerie, buvette et résidence.

Succession de Luther F. Tower.—No 26,774
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31, sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1836; le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis, avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine à 2 étages ayant 2 chambres de chaque côté, citerne hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Gasquet sur 102 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de 9 pieds 2 pouces de largeur dans le fond et de face à la rue Galvez.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et deux corps de logis, contenant six chambres, occupée au rez-de-chaussée par une grocerie et buvette, connue par les numéros municipaux 221 et 223 rue Gasquet, et une bâtisse en bois à deux étages ayant quatre chambres, cuisine ayant une chambre, citerne, lieux d'aisances, etc., connue par le numéro municipal 222 rue Gasquet.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 avril—26—mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 2 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisances, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24 mai

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une bâtisse en bois à deux étages, No 190 rue Calliope.

Deux maisons-cottages en bois No 388 et 390 rue Thalie.

Succession de Mme Bridget Nash, décédée.

A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté du 25 avril 1890, dossier No 29,389 pour le compte de la succession de Mme Bridget Nash, décédée, il sera vendu à l'encan.

Rue Calliope.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 6, le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises avec 8 ou 9 chambres, gaz, galeries, citerne, hydrant, etc., et valant à peu près $25 par mois.

Rue Thalie.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 1/2 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en deux cottages en bois couverts en ardoises, Nos 388 et 390 rue Thalie, 4 ou 5 chambres dans chaque maison, citerne, etc., rapportant $20 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie 10 pour cent devant être payé comptant au moment de l'adjudication et les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre du prix de l'enchère.
Les actes de vente pardevant Jno. Bendernagel, esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 avril—27—mai 4 11 18 25 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli site pour y bâtir. 35x150 pieds, Rue Lyon.

Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Benj. J. West, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — le SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "E", daté 7 avril 1890, Dossier No 7,839, pour le compte de la succession de Benj J. West, décédé, à l'encan, il sera vendu.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance ou Live Oak, Magazine, Bordeaux et Lyon, désigné par le No 9 et mesure 35 pieds 2 pouces de façade rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Comptant en passant les titres; l'acquéreur assumant en outre de son enchère les taxes de 1890 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.
Acte de vente pardevant Benj. F. Choate, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27 4 11 18 25 31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage en Bois, avec terrain de 125x172 pieds, coin des rues Baronne et Soniat.

Cinq Terrains de Choix, pour bâtir, en arrière du précédent, coin des rues Soniat et Dryades.

Succession de Joseph A. Pagaud, décédé.

A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 28 avril 1890, dossier No 29 586, pour le compte de la succession de Joseph A. Pagaud, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une jolie maison cottage.

1° Un certain morceau ou portion de terre, consistant d'une partie des lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désigné par la lettre A, mesurant 125 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 172 pieds 1 pouce et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois avec 6 ou 8 chambres, citerne, hangar et dépendances, aussi une grande écurie en bois. Les terrains sont élevés et secs, ont de bonnes clôtures et une variété de fruits et de fleurs de choix. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1890.

Cinq lots pour bâtir.

2° Cinq lots de terre de choix pour bâtir, dans le même district et îlet, et en arrière de la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Soniat et Dryades.

Le tout d'après un plan de Hunter Stewart, esq. député voyer de la ville; le dit plan peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en sus du prix de leurs enchères, un dépôt de 10 pour cent sera exigé sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Benj. F. Choate, notaire aux frais des acquéreurs.
30 avril—30—mai 4 11 18 25 31.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Premier District.

Jolie maison de résidence en bois à un étage, avec mansardes, No 206 rue Girod.

Succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse.

No 29,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 25 avril 1890, dans l'affaire de la succession de Geo Weintz et d'Anna Huber, son épouse. Dossier 29,595, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Girod, Carondelet, Baronne et Julie, désigné comme le terrain No 191 sur un plan de B. F. Nichols, architecte, en date du 27 juin 1853, et déposé en l'étude de F. O. Stark, ancien notaire, d'après le plan No 204. Le dit terrain mesure 25 pieds 2 pouces de façade rue Girod sur une profondeur entre lignes parallèles, de 102 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie maison de résidence en bois, à un étage avec mansardes, couverte en ardoises, et une bâtisse en bois à l'arrière, cour pavée, bonne citerne, etc., et portant le No 206 rue Girod.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en des billets garantis par hypothèque, etc. portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis à la vente.
27 avril—27 mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Cette splendide propriété commerciale, rue Jackson entre Waters et Tchoupitoulas.

No 29,848—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 Mai 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 11 avril 1890, dans l'affaire de Rosina Winkler, veuve de Joseph Muller vs Otto Muller et als Dossier No 29,848, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par le fleuve Mississippi, les rues Philip, Jackson et Levée, désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan de W. S. Thornton, daté du 21 février 1843, par lequel les dits lots mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure à peu près 21 pieds de face rue Levée sur à peu près 21 pieds de largeur dans le fond et de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur et façade sur la rue Jackson d'à peu près 85 pieds.

Le lot No 2 mesure à peu près 21 pieds à peu près de face à la rue Levée sur à peu près 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond et face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur d'à peu près 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent les bâtisses à trois et à deux étages occupant toute la façade de la rue Jackson, entre les rues Waters et Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, dans les 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1890 devant être assumées par l'acquéreur.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie.

Succession de Conrad Schaeufele.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C. No 3[illegible]6.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté du 12 mai 1890, MERCREDI, 28 mai 1890, à 10:30 heures A. M., il sera vendu le contenu de la grocerie coin des rues Tchoupitoulas et Soniat, consistant en groceries, vins, liqueurs, etc., etc., d'après inventaire enregistré. Le tout devant être vendu en bloc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
B. ONORATO, Encanteur.
17 mai—17 28 28